

Ref : NDA/AV
2026-08-135

Madame Valérie PECRESSE
Présidente d'Ile-de-France Mobilité
41, rue de Châteaudun
75009 PARIS

Objet : Réduction d'offre RER D

Madame la Présidente,

Permettez-nous d'appeler de toute urgence votre attention sur la réduction d'offre décidée sur la branche Melun du RER D ces prochains mois, pour cause de dégradation des matériels roulants durant l'été caniculaire.

En effet, sans préavis ni précisions, le blog de la ligne D a annoncé vendredi dernier 21 août cette mesure trois jours seulement avant sa mise en œuvre, une mesure qui pour l'heure n'a toujours fait l'objet d'aucune communication officielle et circonstanciée, ni de la part de la SNCF, ni d'Ile-de-France Mobilités.

Les correspondants locaux de la SNCF ont bien adressé aux communes concernées un mail en complément, mais d'une part la Ville de Yerres, en tout état de cause, n'en a pas été destinataire et, surtout, il ne contenait pas de plus amples explications ni l'assurance que les créneaux d'heures de pointe seraient dans l'ensemble préservés - contrairement à ce que les médias ont pu affirmer quelques jours plus tard.

Vous comprendrez donc que c'est avec une profonde stupeur et une réelle consternation que usagers et élus des territoires impactés ont reçu cette très mauvaise nouvelle, dont on ne connaît toujours pas les contours une semaine après son annonce et qui assombrit davantage s'il était encore possible le paysage très dégradé des transports publics locaux dans notre sud-est parisien - notamment en Val d'Yerres Val de Seine où la qualité du service rendu par le réseau de bus s'est détériorée à un niveau jamais observé ces dernières décennies.

C'est pourquoi nous sollicitons de la part de l'Autorité Organisatrice des Mobilités d'Ile-de-France :

1. Une communication complète et transparente vers le grand public et les élus locaux, y compris via l'organisation en urgence d'un Comité de ligne du RER D ;
2. La mise sur pied sans délai de toute mesure corrective de nature à diminuer la réduction d'offre essuyée sur la ligne D, par exemple le redéploiement de matériels roulants provenant d'autres ligne du RER afin de lisser l'effort et répartir équitablement, à

l'échelle de toute l'Ile-de-France, les désagréments infligés aux usagers de la branche Melun ;

3. La révision du programme de modernisation du réseau RER d'Ile-de-France qui pénalise grandement la ligne D, par exemple en termes de mise en service à brève échéance de rames modernes (RNG) ;
4. Le dédommagement des usagers pénalisés par cette nouvelle défaillance du service public de transports locaux / régionaux, alors qu'une dégradation structurelle de la qualité du service est observée depuis des années et doit se prolonger, du fait de la modernisation trop tardive de l'infrastructure, jusqu'en 2028.

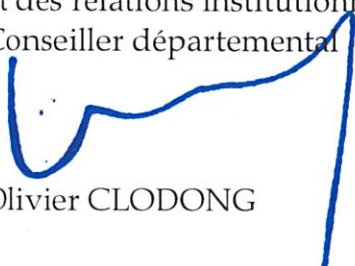
Ainsi, nous vous serions tout particulièrement reconnaissants de votre mobilisation face à la SNCF comme aux représentants de l'Etat, et de bien vouloir donner toutes instructions utiles au sein d'IDFM, afin que cette crise sans précédent du RER D soit résolue, à tout le moins que ses effets soient le plus possible atténués et dédommagés.

Nous demeurons bien entendu à votre écoute pour en échanger avec vous-même et les équipes d'Ile-de-France Mobilités.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Premier adjoint au Maire,
Chargé de l'Urbanisme,
du développement économique
et des relations institutionnelles
Conseiller départemental

Olivier CLODONG



Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN